

DEC170196DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Maryline Guilloux-Viry pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2001 intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation ANalyse de la MATière**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMS2001, intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation ANalyse de la MATière, dont la directrice est Maryline Guilloux-Viry ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Nicolas Le Yondre, ingénieur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 30 janvier 2017

La directrice d'unité

Maryline GUILLOUX-VIRY